

[Text]

powerful they can essentially take action whenever U.S. interests are threatened at all. That trade law remains intact and unchanged.

The question of 1911, have things changed? Yes, they have changed in Canada for the worse. In 1911, 23% of our trade was with the United States. Now 80% of our trade is with the United States, and in 1911 Canadians rejected free trade because they saw it being the first step to the annexation of Canada by the United States.

In 1987 things are much worse. This deal is far more sweeping than anything dreamed about by Wilfrid Laurier. It covers services, it covers investment, it covers natural materials, as they called them in 1911, and as you know, Robert Borden fought. . . On the eve of that election in 1911, September 21, he said, "We must decide whether a spirit of Canadianism or a spirit of continentalism is to rule on the northern half of this continent". Those were his exact words, and you and your colleagues know that.

Mr. Crosby: You can deal with 1911 if you want; I am dealing with 1987.

Mr. Orchard: You asked me about 1911.

Mr. Crosby: And you answered it. I do not agree that the free trade agreement does not provide some secured access to American markets, but let us talk about it. What is secured access anyway? It is simply the opportunity for Canadian traders to trade with counterparts in the United States of America on a set of rules that are normally advanced, that are cleared and cannot be unilaterally changed. Is that not what access to the market is? Is there some magic to this term that you use, "secure access" and whether we get it or whether we do not get it?

Mr. Orchard: Yes, there is a great deal of magic. Mr. Mulroney has told us over and over again that we have to have this agreement in order to give us secure access to the U.S. market. There is no such thing as secure access to any foreign market, at any time. Our access to the United States market can be ended with the stroke of a pen, free trade agreement or no free trade agreement. The first free trade agreement Canada had with the United States was abrogated by the Americans in 1866. They can do the same thing again with this agreement.

The only secure access any nation has is to its own market internally, and that is what we are giving up under

[Translation]

l'application du droit commercial américain. Vous connaissez certainement les articles 301 et 201 de la loi américaine, articles dont la portée est telle qu'ils donnent aux Américains la possibilité de prendre toute mesure qui leur conviendrait s'ils voient leurs intérêts menacés. Or, cette loi reste la même et s'applique intégralement.

Pour ce qui est de l'année 1911, les choses ont-elles effectivement évolué? Oui, pour le Canada elles ont évolué en mal. En 1911, 23 p. 100 de nos échanges se faisaient avec les États-Unis. Aujourd'hui ce pourcentage est monté à 80 p. 100, or les Canadiens de 1911 étaient déjà opposés au libre-échange parce qu'ils y voyaient une première étape vers l'annexion du Canada par les États-Unis.

En 1987 les choses sont bien pires. Cet Accord est beaucoup plus général que tout Accord dont aurait pu rêver Wilfrid Laurier. Il englobe les services, l'investissement, les produits de la nature, comme l'on disait en 1911, et comme vous le savez, Robert Borden s'est battu. . . À la veille de l'élection de 1911, le 21 septembre, il a dit lui-même: «Nous devons décider si oui ou non ce seront les Canadiens qui décideront de ce qui se passe dans la moitié Nord du continent nord-américain». Voilà les termes exacts qu'il a utilisés, vous et vos collègues le savez très bien.

M. Crosby: Vous pouvez toujours nous parler de 1911, moi je vous parle de 1987.

M. Orchard: Vous m'avez rappelé ma citation concernant 1911.

M. Crosby: Et vous avez répondu effectivement à ma question. Je ne pense pas que cet Accord de libre-échange ne nous garantisse pas l'accès des marchés américains; parlons-en un peu. Lorsque l'on parle d'accès aux marchés américains, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les Canadiens pourront faire du commerce avec les États-Unis d'après des règles normalement fixées à l'avance, règles qui ont été approuvées de part et d'autre et qui ne peuvent pas faire l'objet d'une dénonciation unilatérale. N'est-ce pas ce dont on parle lorsque l'on parle d'accès aux marchés? Est-ce un tour de passe-passe, d'après vous, lorsque l'on se réfère, comme vous le faites à cette «garantie d'accès», que nous l'obtenions ou non?

M. Orchard: Oui, il y a un véritable tour de passe-passe. M. Mulroney nous a répété, *ad nauseam*, que nous avons besoin de cet Accord pour que l'accès au marché américain nous soit garanti. L'accès d'un marché étranger n'est jamais une chose sûre. Il suffit d'une signature pour que l'accès au marché américain nous soit interdit, Accord de libre-échange ou pas. Le premier Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été résilié par les Américains en 1866. Rien ne les empêchera de faire la même chose pour celui-ci.

Le seul marché auquel un pays ait totalement et librement accès est son propre marché intérieur, et c'est